



COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Le mercredi 08 janvier 2025, un camion de marque Mercedes, type remorque, immatriculé au Mali, transportant 52 sacs de café brut d'un poids de quatre (04) tonnes, dissimulés et disséminés parmi des marchandises constituées d'amidon et d'ignames, a été intercepté à la sortie de la ville de Korhogo par l'Antenne Régionale de la Police des Stupéfiants et des Drogues (DPSD).

Les investigations ont permis d'établir que le camion, en provenance de la ville de Bouaké, avait pour destination la ville de Bamako au Mali. Le camion ainsi que les sacs de café brut ont été saisis.

Par ailleurs, 10 personnes, dont des agents publics, ont été interpellées par les enquêteurs. Une information judiciaire a été ouverte à leur encontre pour des faits de corruption, exportation illicite de produits agricoles soumis à agrément et blanchiment de capitaux.

Le Procureur de la République rappelle que l'exportation des produits agricoles, sans agrément et au mépris de la réglementation en vigueur, est constitutive d'une infraction pénale.

Les auteurs de cette infraction seront interpellés et poursuivis par ses services. Les produits de cette infraction et les moyens de transport ayant servi à la commettre seront saisis.

Fait à Abidjan, le 16 Janvier 2025

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE




Madame KAMAGATE nee AMOATTA NIN
CLAUDE MICHELE
Procureur de la République
Près le Pôle Pénal
Economique et Financier